

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

IDRFAP - INJEXION5 -BOOSTER
REGENERATION FAP

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale
INJEXION5 -BOOSTER REGENERATION FAP

N° de produit
IDRFAP

Identifiant unique de formulation (UFI)
CDDJ-V4K5-M00S-MPYH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Additif

Descripteurs d'utilisation (REACH)

Catégorie de produit	La description
----------------------	----------------

	Additives to petrol or diesel fuel
--	------------------------------------

▼ Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le distributeur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

SODITEN SAS
ZA Les Marchais
28 480 LUIGNY
France
02 37 29 50 50

www.metal5.com

révision

11/10/2023

Version de la fiche de données de sécurité

3.0

Date de la précédente édition

24/01/2023 (2.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Asp. Tox. 1; H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)

Conseil(s) de prudence

Générales

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Précautions

-

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P301+P310)

NE PAS faire vomir. (P331)

Stockage

-

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale (P501)

Contient

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Autre étiquetage

EUH066, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

UFI : CDDJ-V4K5-M00S-MPYH

2.3. Autres dangers

Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	N° CAS: N° CE: 918-481-9 REACH: 01-2119457273-39-XXXX N° index:	95-100%	EUH066 Asp. Tox. 1, H304	
acide 2-éthylhexanoïque	N° CAS: 149-57-5 N° CE: 205-743-6 REACH: 01-2119488942-23-XXXX N° index: 607-230-00-6	<1%	Repr. 2, H361	
naphtalène	N° CAS: 91-20-3 N° CE: 202-049-5 REACH: N° index: 601-052-00-2	<0.01%	Flam. Sol. 2, H228 Acute Tox. 4, H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

▼ Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ne pas provoquer de vomissements ! Si des vomissements se produisent, garder la tête vers le bas afin que le vomi n'entre pas dans les poumons. Appeler un médecin ou une ambulance. Des symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures. Les personnes ayant avalé le produit doivent donc être gardées sous observation médicale pendant au moins 48 heures.

Brûlure

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, Méthémoglobinémie (naphtalène)

Ce produit contient des substances pouvant provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion. Les symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evitez le contact direct avec le produit répandu.
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. ▼ Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Evitez le contact direct avec le produit.
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Température de stockage

Pas d'exigences particulières.

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

naphtalène
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 50
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

▼ DNEL

acide 2-éthylhexanoïque

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systémiques à long terme - population globale	Dermique	1 mg/kg/jour
Effets systémiques à long terme - travailleurs	Dermique	2 mg/kg/jour
Effets systémiques à long terme - population globale	Inhalation	3.5 mg/m³
Effets systémiques à long terme - travailleurs	Inhalation	14 mg/m³
Effets systémiques à long terme - population globale	Oral	1 mg/kg/jour

naphtalène

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systémiques à long terme - travailleurs	Dermique	3,57 mg/kgbw/day
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	25 mg/m³

Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	25 mg/m³
▼ PNEC		
acide 2-éthylhexanoïque		
Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		39.8 µg/L
Eau douce		398 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		1 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		71.7 mg/L
Sédiment en eau de marines		474 µg/kg
Sédiments en eau douce		4.74 mg/kg
Terre		712 µg/kg
naphtalène		
Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		2.4 µg/L
Eau douce		2.4 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		20 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		2.9 mg/L
Sédiment en eau de marines		67.2 µg/kg
Sédiments en eau douce		67.2 µg/kg
Terre		53.3 µg/kg

8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

▼ Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

▼ Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

▼ Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.			

Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes			
Utilisez des vêtements de travail spéciaux	-	-			
Protection des mains					
Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes		
Caoutchouc nitrile	0,38	> 240	EN374-2, EN374-3, EN388		
Protection des yeux					
Type	Normes				
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166				

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique
 - Liquide
- Couleur
 - Brun
- Odeur / Seuil olfactif (ppm)
 - Caractéristique
- pH
 - Aucune information disponible
- Densité (g/cm³)
 - 0,792 (20 °C)
- Viscosité cinématique
 - Aucune information disponible
- Caractéristiques des particules
 - Sans objet - ne s'applique pas aux liquides.
- Changement d'état
 - Point de fusion/point de congélation (°C)
 - Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
 - Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)
 - Ne s'applique pas aux liquides.
 - Point d'ébullition (°C)
 - >160
 - Pression de vapeur
 - Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
 - Densité de vapeur
 - Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
 - Température de décomposition (°C)
 - Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
- Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie
 - Point d'éclair (°C)
 - >62
 - ▼ Inflammabilité (°C)
 - Aucune information disponible
 - ▼ Température d'auto-inflammation (°C)
 - >200
 - Limite d'explosivité (% v/v)

0,6 - 7

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Insoluble

n-octanol/coefficient d'eau

Aucune information disponible

Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune information disponible

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

▼ Capacités oxydantes

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. ▼ Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

▼ Toxicité aiguë

Produit/composant	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50 (4 heures)
Valeur :	>5000 mg/m³

Produit/composant	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	>5000 mg/kg

Produit/composant	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Méthode d'essai :	OCDE 402
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	>5000 mg/kg

Produit/composant	acide 2-éthylhexanoïque
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	>2000 mg/kg

Produit/composant acide 2-éthylhexanoïque
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : 3640 mg/kg

Produit/composant naphtalène
Méthode d'essai : OCDE 403
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Inhalation
Test : CL50 (vapeurs)
Valeur : >0,4 mg/L

Produit/composant naphtalène
Méthode d'essai : OCDE 402
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Dermique
Test : DL50
Valeur : >16000 mg/kg

Produit/composant naphtalène
Méthode d'essai : OCDE 401
Espèce : Souris
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : 533 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Cancérogénicité

Produit/composant naphtalène
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Inhalation
Durée : 24 mois
Test : CSENO
Conclusion : Effets nocifs observés

▼ Toxicité pour la reproduction

Produit/composant acide 2-éthylhexanoïque
Espèce : Rat, mâle/femelle
Valeur : 600 mg/kg
Conclusion : Effets nocifs observés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

▼ Effets sur le long terme

Aucune connue.

▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

naphtalène: La substance a été classée dans le groupe 2B par le CIRC.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. ▼ Toxicité

Produit/composant Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Espèce : Daphnie, Daphnia magna
Durée : 48 heures
Test : EL0
Valeur : 1000 mg/L

Produit/composant Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Espèce : Poisson, Oncorhynchus mykiss
Durée : 96 heures
Test : LL0
Valeur : 1000 mg/L

Produit/composant Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Durée : 72 heures
Test : EL0
Valeur : 1000 mg/L

Produit/composant acide 2-éthylhexanoïque
Espèce : Daphnie, Daphnia magna
Durée : 48 heures
Test : CE50
Valeur : 85,4 mg/L

Produit/composant naphtalène
Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Durée : 96 heures
Test : CE50
Valeur : 2,96 mg/L

Produit/composant naphtalène
Espèce : Daphnie, Daphnia magna
Durée : 48 heures
Test : CE50
Valeur : 2,16 mg/L

Produit/composant naphtalène
Espèce : Poisson, Oncorhynchus gorbuscha
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : 0,96 mg/L

Produit/composant naphtalène
Espèce : Daphnie, Daphnia pulex
Durée : 125 days
Test : CSEO
Valeur : 0,59 mg/L

Produit/composant naphtalène
Espèce : Poisson, Oncorhynchus gorbuscha
Durée : 40 days
Test : CSEO
Valeur : 0,12 mg/L

12.2. ▼ Persistance et dégradabilité

Produit/composant Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Biodégradable dans l'environnement aquatique :	Oui
Méthode d'essai :	OCDE 301 F
Valeur :	>60%
Produit/composant Biodégradable dans l'environnement aquatique :	acide 2-éthylhexanoïque
Méthode d'essai :	Oui
Valeur :	OCDE 301 D
	76% readily 10 days
Produit/composant Biodégradable dans l'environnement aquatique :	naphtalène
Méthode d'essai :	Non
Valeur :	0 to 2 % - Not readily - 28 days

12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant	acide 2-éthylhexanoïque
Potentiel bioaccumulable :	Aucune information disponible.
LogPow :	2,7
BCF:	Aucune information disponible.
Produit/composant	naphtalène
Potentiel bioaccumulable :	Aucune information disponible.
LogPow :	36.5-168
BCF:	3,4

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. ▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

12.7. ▼ Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Catalogue Européen de Déchets (CED)

Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1	14.2	14.3	14.4	14.5.	Autres
	ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger pour le transport	PG*	Env**	informations :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

▼ Limites d'utilisation

Aucune particulière.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

Autre

Marquage tactile.

Doit être livré dans un emballage avec une fermeture à l'épreuve des enfants si le produit est vendu au détail.

▼ Sources

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H066, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H228, Matière solide inflammable.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H351, Susceptible de provoquer le cancer.

H361, Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

= Additives to petrol or diesel fuel

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scenario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : FR-fr